



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole

pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les zones rurales



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



# Comité de Programmation Leader

Mardi 24 novembre 2015 à Sisteron

*Compte-Rendu*

## **Etaient présents :**

### **Membres du comité de programmation**

#### Sphère publique

BRIOULLE Jean-Pierre, Communauté de Communes du Haut Buëch, titulaire ;  
 BRISSON Pierre, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 04 – 05, titulaire ;  
 LAGIER Bruno, Communauté de Communes Ribiers Val de Meouge, titulaire ;  
 MARTINEZ Henriette, Communauté de Communes du Laragnais, titulaire ;  
 PIZZABALLA Jean-François, Communauté de Communes la Motte Turriers, suppléant  
 ROLLAND Michel, Communauté de Communes du Serrois, titulaire ;  
 TEMPLIER Jean-Pierre, Pays Sisteronais Buëch, titulaire ;  
 VASELI Max, Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnie, suppléant.

#### Sphère privée

ATLAN Sonia suppléante « Entrepreneuriat »  
 BARNIAUDY Mathieu, suppléant « Loisirs de pleine nature »  
 BRETON Christian, suppléant « Associatif »  
 BRUN Christian, titulaire « ESS »  
 EXPERT Anne, titulaire « Profession libérale »  
 GAST Jean Claude, titulaire « Culture »  
 GODART Christian, titulaire « Environnement »  
 KLEIN Tristan, suppléant « ESS »  
 ILLY Bernard, titulaire « Agriculture »  
 LAUGIER Nicolas, titulaire « Commerces »  
 LECOCQ Anicq, titulaire « Conseil développement »  
 NICOLAS-CHARVET Ghislaine, suppléante « Santé social »  
 PUCHELLE Marie-Odile, titulaire « Entrepreneuriat »  
 PROST Patrick, suppléant « Syndicat »  
 SARLIN Michel, suppléant « Environnement »  
 SCARAFAGIO Amélie, titulaire « Associatif »  
 SIALELLI Renée, titulaire « Formation »  
 TRUC Dominique, suppléant « Agriculture »  
 VANOORENBERGHE Danielle, suppléante « Commerces »  
 VO-DHIN Didier, titulaire « Artisanat »

### **Autres personnes présentes**

CARRETERO Francine, Directrice, Communauté de Communes Ribiers Val de Meouge  
 DESCAMPS Lionel, Region Provence Alpes Côte d'Azur  
 MANUEL Karine, Directrice, Pays Sisteronais Buëch

### **Etaient excusés :**

BURLET Eric; CORREARD Jean-Louis; LE MAT Cédric; LINARES Marc; LONG Laurence; MASSOT Patrick; NIVOU Christine ;  
 PELOUX Nicole ; ROCHE Serge ; RICHARD Eric

### **Ordre du jour :**

- Point sur la mise en œuvre du Leader,
- Election du Président du GAL et du vice-président
- Validation des annexes de la convention,
- Echange sur les modalités de sélection des projets
- Présentation de la stratégie de communication





## Point sur la mise en œuvre de Leader

---

### Point général sur le calendrier de mise en œuvre

L'objectif qui avait été donné par la Région PACA était de pouvoir signer la convention de mise en œuvre du Leader avant la fin de l'année. C'est pourquoi il a été demandé au GAL d'envoyer, début novembre, l'ensemble des pièces annexes à la convention. Or d'une part, le cadre juridique national n'est pas encore fixé et, d'autre part, la Région et l'organisme payeur (ASP, Agence de Service et Paiements) sont toujours en cours d'analyse des annexes et n'ont pas encore fait de retour au GAL. C'est pourquoi la signature de la convention (et donc la mise en œuvre du programme) ne se fera probablement pas avant la fin de l'année 2015, mais plutôt début 2016.

### Point sur le remboursement des frais de déplacement

Le Conseil d'Administration de l'association du Pays Sisteronais Buëch a voté pour le remboursement des frais de déplacements des membres de la sphère privée pour les comités de programmation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cela sera possible avec un ordre de mission (convocation au comité de programmation) et une fiche de remboursement nominative. Seuls les membres de la société civile seront indemnisés, et seront pris en charge que ceux qui participent au vote (le titulaire ou son suppléant s'il est absent).

## Election du Président et Vice-président du GAL

---

### Election du Président du GAL

Le règlement intérieur du GAL stipule que « le président du Pays Sisteronais-Buëch, structure porteuse du Groupe d'Action Locale, est responsable du portage juridique, administratif et financier du Groupe d'Action Locale. Il est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au Groupe d'Action Locale. Il peut déléguer sa signature au président du Groupe d'Action Locale pour tout ou partie de ces actes. Le comité de programmation désigne le Président du GAL sur proposition du Conseil d'Administration de l'association du Pays Sisteronais Buëch. »

Le Conseil d'Administration de l'association propose l'élection de Bruno LAGIER, président de la communauté de communes de Ribiers Val de Méouge pour être Président du GAL.

**Cette proposition est adoptée à la majorité (1 abstention).**

### Election du Vice-président du GAL

Il est proposé l'élection d'un vice-président. Le Vice-président aura la responsabilité de l'animation des comités de programmation et la signature des documents liés au comité de programmations (convocations et compte-rendu) en cas d'absence du Président du GAL.

Il est proposé l'élection d'Anne EXPERT pour être vice-présidente du GAL.

**Cette proposition est adoptée à la majorité (1 abstention).**

## Validation des annexes à la convention

---

Une convention doit être signée avec l'Autorité de Gestion (Région PACA) et l'organisme payeur (ASP, Agence de Services et Paiements) pour mettre en œuvre le Leader 2014-2020. A cette convention, sont annexés un certain nombre de documents qui précisent les modalités de mise en œuvre du Leader pour le GAL Sisteronais-Buech.

Les documents sont les suivants :

### LISTE DES COMMUNES

Il s'agit du Périmètre du Pays Sisteronais-Buëch (9 communautés de communes), dont une partie est dans le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (pour rappel, la candidature Leader a été réalisée en partenariat avec le PNR).

### COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Le comité de programmation est composé de deux collèges : un collège public, composé d'élus des communautés de communes, du Pays, des chambres consulaires et du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et un collège privé, composé de socioprofessionnels du territoire. Pour la composition de ce collège, l'objectif était de pouvoir assurer une diversité dans le domaine d'activité des membres et dans leur répartition sur le territoire du Pays.





Le comité de programmation est composé de 30 titulaires (14 pour la sphère publique et 16 pour la sphère privée) et 30 suppléants (14 pour la sphère publique et 16 pour la sphère privée), soit 60 membres.

## CLAUSES MINIMALES DU REGLEMENT INTERIEUR (voté lors du dernier comité de programmation)

### STRATEGIE DU GAL

Le travail de définition d'une stratégie locale de développement, basée sur les objectifs et enjeux du territoire a été réalisé lors de la candidature. C'est un « fil conducteur », synthétisé dans un « arbre à objectifs », réalisé également pour la candidature. Présentation des 4 objectifs stratégiques (voir diaporama en annexe).

### FICHES ACTIONS

Les fiches actions précisent, de manière opérationnelle, la stratégie de développement ciblée. Elles présentent ainsi les opérations qui seront éligibles dans le cadre du Leader : la nature des opérations qui seront éligibles, le statut des porteurs de projets éligibles (→ les « bénéficiaires »), le type de dépenses éligibles et les critères d'éligibilité des projets. (voir diaporama en annexe).

#### ***Fiche Action # 1 – Soutenir, développer et expérimenter les démarches d'accueil et d'accompagnement des créateurs, des repreneurs et des entreprises***

Remarques et questions des membres du comité de programmation :

---

📍 <b>Rubrique bénéficiaires : souhait de réintégrer les coopératives d'activités, qui peuvent porter des actions visant à structurer l'offre d'accompagnement</b>	Cette proposition est acceptée par le comité de programmation.
📍 <b>Concernant l'aire d'application des bénéficiaires/ projets (en termes de domaines d'activité et de territoire), n'est-il pas possible d'apporter plus de précision ?</b>	Cela fait partie des critères de sélection, qui permettront au Comité de Programmation de sélectionner les projets qui répondent mieux aux enjeux de la fiche. Ces critères seront portés à connaissance des porteurs de projets dès le dépôt des projets.

---

#### ***Fiche Action # 2 – Accompagner l'organisation de filière(s) économiques interconnectées basées sur l'exploitation des ressources locales***

Remarques et questions des membres du comité de programmation :

---

📍 <b>Concernant les « frais de formations », est-ce que les formations ne sont pas financées par ailleurs et doivent véritablement apparaître sur ce fiches ? (autres financements publics, notamment régionaux)</b>	Il ne s'agit pas du financement des formations continues ou financées par ailleurs, mais des formations spécifiques demandant des surcoûts non pris en charge par les autres financeurs publics (notamment pour permettre l'expérimentation ou l'innovation). Cette question (transversale à plusieurs fiches) va être approfondie par l'équipe technique du GAL.
--	---

---





### Fiche Action # 3 – Appuyer les organisations dans la commercialisation de leur produit (accès aux marchés)

Remarques et questions des membres du comité de programmation :

- 
- |  |   |
|--|---|
| <p>📍 <b>Rubrique bénéficiaires : pourquoi les organismes de formation apparaissent ici ? Proposition de les enlever.</b></p> | <p>Cette proposition est acceptée par le comité de programmation.</p> |
|--|---|
- 
- |   |   |
|---|---|
| <p>📍 <b>Rubrique bénéficiaires : proposition de rajouter les établissements publics locaux (établissements d'enseignements formations locaux notamment)</b></p> | <p>Cette proposition est acceptée par le comité de programmation.</p> |
|---|---|
- 
- |   |   |
|---|---|
| <p>📍 <i>Le comité technique propose de ne pas mettre, dans cette fiche, l'aménagement et l'équipement de points de vente collectifs car cela ne concerne pas directement les actions de promotion/communication.</i><br/><b>Proposition de plutôt mettre dans les opérations éligibles les « études préalables à l'aménagement et l'équipement de points de vente »</b></p> | <p>Cette proposition est acceptée par le comité de programmation.<br/><i>L'aménagement/ équipement de locaux mutualisés est par ailleurs une action éligible dans la fiche 2.</i></p> |
|---|---|
- 

### Fiche Action # 4 – Créer les conditions territoriales pour l'optimisation et le développement des activités et des services

Remarques et questions des membres du comité de programmation :

- 
- |   |  |
|---|--|
| <p>📍 <b>Questions sur les opérations de mise aux normes des bâtiments : pourquoi n'apparaissent-elles pas ?</b></p> | <p>Tout ce qui relève des <b><u>obligations réglementaires de porteurs n'est pas éligible à LEADER</u></b></p> |
|---|--|
- 
- |  |   |
|--|---|
| <p>📍 <i>Le comité technique propose de diminuer le seuil minimum sur cette fiche, qui semble haut notamment pour les opérations de promotion/ sensibilisation aux modes de déplacements alternatifs.</i></p> | <p>Cette proposition est acceptée par le comité de programmation.</p> |
|--|---|
- 

### Fiche Action # 5 – Soutenir les démarches innovantes visant à consolider et à autonomiser les structures locales

Remarques et questions des membres du comité de programmation :

- 
- |  |            |
|--|------------|
| <p>📍 <b>Questions sur les opérations d'auto réhabilitation accompagnées : est-ce que ça rentre bien dans cette fiche</b></p> | <p>Oui</p> |
|--|------------|
- 
- |  |  |
|--|--|
| <p>📍 <b>Concernant les bénéficiaires, quelles possibilités pour les porteurs qui n'ont pas de statut juridique au sens économique (par exemple les artistes indépendants).</b></p> | <p>Ces porteurs de projets ne peuvent déposer de projet que par un groupement (association par exemple).</p> |
|--|--|
- 





## Fiche Action # 6 – Développer la coopération autour de l'éco territorialité

Pas de remarques particulières.

### MAQUETTE FINANCIERE

(voir diaporama en annexe).

Les deux éléments auxquels le GAL ne peut déroger sont :

- avoir au maximum 25% de la maquette sur l'animation/gestion du leader
- avoir au moins 16% de la maquette sur la coopération (sur la maquette présentée lors du comité de programmation, il n'y a que 15,9% sur la coopération, la modification sera réalisée.)

→ Proposition du comité technique de diminuer l'enveloppe attribuée à la fiche action #5 et d'augmenter l'enveloppe dédiée à la fiche action #3.

**Cette proposition est acceptée par le comité de programmation.**

### ANNEXE 6 | PROCEDURE DE GESTION

Il s'agit principalement de définir les différentes étapes d'instruction des dossiers.

(Voir diaporama en annexe).

## Point sur la procédure de sélection des projets

Un groupe de travail composé du comité technique et de membres du comité de programmation, s'est réuni la semaine dernière pour travailler sur les modalités de sélection des projets. Pour rappel, il nous est demandé pour ce nouveau Leader, d'élaborer une grille de sélection qui permette de noter les projets afin de procéder à une classification des opérations proposées et de ne **retenir que ceux qui répondent le mieux aux objectifs de la fiche action**. Ces critères doivent être mesurables, quantifiables et objectifs afin d'assurer une sélection transparente des projets.

→ **Il est proposé que des premiers éléments de grilles soient envoyés par mail aux membres du comité de programmation pour échanges avant le prochain comité.**

Le prochain comité de programmation permettra également d'affiner la procédure de sélection et le rôle des Fabriques Territoriales (composées d'au moins 2 membres du comité de programmation et d'un technicien territorial).

Prochaine séance du comité de programmation :

**Lundi 25 janvier à 18h dans les locaux de la communauté de communes du Laragnais, à Lazer.**

